



SOCIÉTÉ

La rectrice de Versailles écourte une visite d'école en voyant trois mères voilées

Elle estime qu'en animant des ateliers au sein de l'établissement ces femmes ont enfreint les règles de la laïcité.

MARIE-ESTELLE PECH  @MariEstellePech

LAÏCITÉ Sans hésiter, à la vue de trois mères portant le voile, elle a tourné les talons. Sa visite officielle à l'école maternelle Charles-de-Gaulle de Clamart (Hauts-de-Seine), au sein d'un secteur défavorisé, aura été furtive. Charline Avenel, la rectrice de Versailles, devait initialement observer, jeudi matin, des ateliers de « coéducation » mis en place à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement.

Organisés avec des parents d'élèves en grande section de maternelle, ces ateliers avaient pour objectif, par le biais de jeux, de montrer aux enfants comment se respecter les uns les autres. Des mères d'élèves jouaient les coanimatrices, prenant en charge plusieurs élèves.

Comme le rapporte *Le Parisien* qui a assisté à la scène, lorsque, à 11 heures, la rectrice de l'académie, accompagnée de la directrice académique et du maire de la commune, entre dans cette école du Haut-Clamart, elle ne tarde pas à comprendre que, sur les six parents présents, trois mères voilées sont chargées de l'animation. Une situation inacceptable aux yeux de la délégation qui estime que la directrice de l'école a commis une erreur.

Obligation de neutralité

La rectrice décide aussitôt de partir. « La règle est claire, nous sommes sur le temps scolaire, à l'intérieur de l'école, les signes religieux ne sont pas admis », a-t-elle justifié. « Je comprends que ce n'est pas facile pour la directrice de définir les situations, poursuit la rectrice. Mais il existe une plateforme

laïcité au niveau national et au niveau académique pour accompagner les enseignants et les directeurs d'école. On ne peut pas être résignés. Ce cas sera analysé... »

Elle s'appuie sur le vade-mecum de l'Éducation nationale sur la laïcité, publié en octobre 2019. Il y est indiqué que l'obligation de neutralité « s'impose aux parents volontaires pour participer à des activités d'enseignement pour lesquelles ils exercent des fonctions similaires à celles des enseignants. C'est le cas lorsque de telles activités se déroulent en classe, par exemple lorsque des parents animent des ateliers et prennent personnellement en charge des élèves, qu'ils encadrent et animent sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant. »

Cette situation est distincte de celle de l'accompagnement d'une sortie scolaire, à l'extérieur de l'établissement, précise le vade-mecum... Lequel cite un récent jugement de la cour administrative d'appel de Lyon, en juillet, qui a approuvé la décision d'un directeur d'école ayant demandé à des mères de retirer leur voile pour intervenir dans les classes afin d'y exercer des fonctions assimilables à celles des enseignants.

À Clamart, les femmes concernées n'ont pas compris le départ précipité de la rectrice et considèrent ne jamais avoir été en position d'enseigner. D'aucuns n'ont pas tardé à brocarder le fait que Charline Avenel est une ancienne camarade de promotion de l'ENA du président de la République, Emmanuel Macron. Et qu'elle ne vient

pas de l'habituel sérail universitaire...

Pour Stéphane Crochet, à la tête du syndicat d'enseignants Unsa, la législation est simple : « Si elles devaient encadrer des élèves, ces mères n'avaient pas à porter le voile ». Pour autant, ajoute-t-il, « cette directrice a sans doute voulu bien faire » et « c'est dommage que la rectrice soit partie sans engager le dialogue, au-delà des grands principes ». Au Snuipp-FSU, Francette Popineau rappelle la conclusion du vade-mecum : « S'appuyer sur des considérations précises et non de principe. » Même si la rectrice a pu penser « qu'il y avait une erreur », elle aurait « dû rester et discuter. Ce sujet est complexe. Il faut faire attention à ne pas être humiliant. La frontière est ténue entre la défense de la laïcité et la discrimination. »

Au rectorat de Versailles, on répond simplement que la rectrice avait préféré partir « pour qu'il n'y ait pas de discussions devant les enfants ». ■



Charline Avenel, la rectrice de Versailles, a préféré quitter l'école maternelle du Haut-Clamart «pour qu'il n'y ait pas de discussions devant les enfants». J.-C. MARMARA/LE FIGARO